

Conseil Municipal du 14 septembre 2016

Le mercredi 14 septembre 2016 à 19H30, les membres du Conseil municipal de Mesnils-sur-Iton dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle des fêtes de Damville, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pascal LEVÉE, Maire.

Etaient présents (P) et absents (A) ou ayant donné pouvoir (AP)

LEVÉE Jean-Pascal	p	FOURMOND LECOQ Véronique	P	CAPPELLE Philippe	A	BOUILLON Stéphane	A
BONNARD Colette	P	DETHEVE Josiane	A	PILLEMY Patrick	P	GARNIER Gaël	P
SÉVIN Ingrid	P	DUHAMEL Odile	A	WOHLSCHEGEL Thierry	A	BREAL Maurice	A
GIFFARD Jean-Luc	P	NEVEU Dominique	P	BREUIL Christelle	A	LECAMUS André	P
PRIMOIS Bruno	P	BARRANDON Christophe	P	DELAVAL Anne	P	MOREL Agnès	A
RIDARD Marie-Claude	P	ELY Laurent	P	PINEL Hugo	P	VERRIER Michèle	P
DESILE Guy	P	GERMAIN Carole	P	BRIEND Pauline	A	CALVET Alain	A
LACROIX Eric	P	FOUCHER Valérie	P	MAUPETIT Rémy	A	ESPRIT Jacques	P
BRIEND Thierry	P	QUEINNEC Pierre-Yves	A	DIROU Julie	A	MARTIN Nicolas	P
BREYTON Evelyne	A	DEVITERNE Fabien	A	MONGREVILLE Hervé	A	GODEST Jean-Pierre	P
BOREL Stéphanie	A	HUET Sylvie	P	MARE Armel	P	ALONSO Stéphane	A
DUCLLOS Brigitte	P	ACOUNÈS Léon	P	RUEL Hervé	P	LENORMAND Marie- Thérèse	p
BRILLANCEAU Alain	A	DESNOS Catherine	P	GOUIN Stéphane	P	JARDIN Virginie	A
LEBON Xavier	P	COURTEL Corinne	P	BREVART Marie-Paule	A	DUHAMEL Jessica	A
DOISTAU Pascal	P	GATIEN Marc	P	LAMBERT Angélique	A	BOLUFER-PUSEY Sylvie	P
DERYCKE Gérard	P	MALFILATRE Céline	A	TROULLE Marie-Christine	A	GABET Gérard	P
FOVART Renée	P	TOUSSAINT Bernard	P	BARBAY Vincent	P	DUFLOT Nicolas	A
ROUARD Marc	P	LEFEBVRE Gérard	P	KUHN Annie	P	BENETEAU Pascal	P
HEBERT Chantal	P	HYVARD David	A	PERROT Eliane	A	CHASSY Gérard	A
LE MOUËLLIC René	A	VEYRES Michel	P	LEBOULAIR Samuel	P		
LORIDAN Véronique	P	NICOLAS Françoise	P	CHAUVIÈRE Michèle	A		

Elus : 82**Présents : 51****Absents : 31****Absents ayant donné pouvoir : 5**

Secrétaire de séance : Carole GERMAIN

1- Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) prévu au Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée de DAMVILLE. (2016-132)**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,**Vu** le Code de l'Urbanisme, en particulier ses articles L. 123-1 et suivants, notamment les articles L.123-1-3 et L. 123-9,**Vu** les lois dites Grenelle I et Grenelle II en date des 3 août 2009 et 12 juillet 2010,**Vu** la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové du 24 mars 2014,**Vu** la délibération du 06 novembre 2014, le conseil municipal de Damville a lancé la prescription d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU).**Vu** les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, telles que annexées à la présente délibération,

Conseil Municipal du 14 septembre 2016

Considérant que le contenu du PADD est déterminé par les dispositions de l'article L.123-1-3 du code de l'urbanisme,

Considérant qu'aux termes de l'article L 123-9 du code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du conseil municipal, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de PLU ; que ce débat ne sera pas suivi d'un vote, ni d'une décision autre que la présente délibération constatant son intervention,

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire, accompagné de M. BOURGAULT, Chargé d'études du Cabinet EUCLYD EUROTOP présentant les orientations proposées pour le PADD du PLU de Damville.

Le Conseil municipal,

- **Prend acte** de la tenue du débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) prévu au Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée de Damville, ci-annexé.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont les membres présents signé après lecture.